

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014 D-2014/150

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés:

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Travaux d'urgence et petites interventions dans les bâitments communaux de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser des travaux d'urgence et petites interventions dans les bâtiments communaux de la ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction du Centre d'entretien et d'exploitation.

Les travaux sont répartis en 16 lots, chaque lot fera l'objet d'un marché séparé

A l'issue de cette procédure, et au vu du raport d'analyse technique, les offres des sociétés suivantes ont été classées en premier:

Lot 1: Maçonnerie, carrelage, plâtrerie.

Société AGOBAT.

L'estimation de la dépense annuelle est de 20 000 € HT

Lot 2: Couverture, zinguerie, charpente.

Société GALLEGO.

L'estimation de la dépense annuelle est de 30 000€HT

Lot 3: Etanchéité.

Société SMAC.

L'estimation de la dépense annuelle est de 15 000€HT

Lot 4: Menuiserie bois, parquets.

Société B'MIX.

L'estimation de la dépense annuelle est de 20 000€HT

Lot 5: Métallerie, menuiserie alu et Pvc.

Société MEDINA.

L'estimation de la dépense annuelle est de 20 000€HT

Lot 6: Plomberie, chauffage, fumisterie Interventions sur réseaux de plomberie de chauffage, eau sanitaire adduction et évacuations, et sur conduits de fumisterie. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année.

Société SPIE.

L'estimation de la dépense annuelle est de 40 000€HT

Lot 7: Vitrerie, miroiterie, films opacifiants/solaires

Société B'MIX.

L'estimation de la dépense annuelle est de 30 000€HT

Lot 8: Electricité, interphonie Interventions sur réseaux électriques et installations d'interphonie. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année. Société INEO AQUITAINE.

L'estimation de la dépense annuelle est de 20 000€HT

Lot 9: Stores et volets roulants

Société ATELIER D'AGENCEMENT.

L'estimation de la dépense annuelle est de 70 000€HT

Lot 10: Nettoyage réseaux, pompage fosses et locaux Interventions sur réseaux d'évacuations (débouchage, hydro curage), pompage de fosses et de locaux et passage de caméra. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année.

Société ASSAINISSEMENT GIRONDIN.

L'estimation de la dépense annuelle est de 60 000€HT

Lot 11: Alarmes

Société INEO AQUITAINE.

L'estimation de la dépense annuelle est de 20 000€HT

Lot 12: Horlogerie

Société GROUPE SNEF.

L'estimation de la dépense annuelle est de 15 000€HT

Lot 13: Couverture, zinguerie, plomberie, chauffage (LA DUNE) Interventions sur fuite d'origine toitures, travaux de zinguerie en curatif, tous travaux de plomberie et interventions sur réseau de chauffage. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année. Société GALLEGO.

L'estimation de la dépense annuelle est de 10 000€HT

Lot 14: Toutes fermetures du bâtiment (LA DUNE) Interventions de réparation et remplacement de tous types de fermetures du bâtiment. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année.

Faute de réponse ce lot a été déclaré infructueux.

L'estimation de la dépense annuelle est de 5 000€HT

Lot 15: Electricité, alarmes incendie (LA DUNE) Interventions sur réseaux électriques et installations de détection et de lutte contre l'incendie. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année.

Société INEO AQUITAINE

L'estimation de la dépense annuelle est de 7 000€HT

Lot 16: Nettoyage réseaux (LA DUNE)

Interventions sur réseaux d'évacuation en hydro curage, pompage de fosses et locaux. Interventions possibles 24h/24h 7j/7j et tous les jours de l'année.

Société ISS FACILITY.

L'estimation de la dépense annuelle est de 10 000€HT

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter du 29 avril 2014, reconductibles tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 61522.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,